



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE  
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## **Compte rendu du groupe de travail Insulaire du 21 avril 2015 Bilbao Exhibition Center, en marge du Salon SINAVAL, Bilbao**

La réunion a été présidée par Cleofé Carballo (Cofradia de Corralejo).

Le Président a remercié les membres pour leur présence puis les a informés des canaux de traduction. Au moment de valider le projet d'ordre du Jour, il a expliqué aux membres les raisons qu'il l'avaient amené à proposer une durée de réunion plus courte, sans que cela ne provoque d'objection. L'ordre du jour a ainsi été validé.

Validation du Compte-rendu : la validation du compte-rendu de la précédente réunion a fait l'objet de nombreuses discussions. En effet, outre le projet réalisé par le secrétariat, un projet réalisé par la Présidence et par quelques membres a aussi été diffusé aux membres. Ce dernier avait pour finalité de reprendre de manière plus exhaustive certaines prises de parole lors de la réunion tenu aux Açores ; avec pour conséquence que sa longueur (13 pages) représente quasiment le double de comptes-rendus classiquement validés au sein du CC Sud. Cela n'est pas neutre d'un point de vue budgétaire. Pour autant, plusieurs membres ont souhaité que certaines de leurs interventions apparaissent de manière claire dans les comptes-rendus.

Considérant néanmoins qu'un compte-rendu se devait d'être synthétique, et que le CC Sud n'avait pas les moyens d'engager un sténotypiste, il a été convenu que le projet du secrétariat serait soumis de manière électronique aux membres, pour qu'ils le complètent, uniquement afin de mieux faire apparaître leurs interventions ciblées, nécessitant une reprise précise dans le compte-rendu.

Enfin, à l'instar de la dernière réunion, un document d'appui à la tenue de la réunion a été réalisé par le coordinateur technique, afin de permettre aux membres de se préparer au mieux.

### **Point sur l'actualité Communautaire - Mise en œuvre de l'Obligation de débarquement**

#### **Point d'information sur l'adoption du règlement Omnibus et perspective :**

Le coordinateur technique du groupe JM Ortiz a rappelé tous les enjeux liés à la négociation entourant l'adoption du règlement Omnibus, soulignant tout particulièrement l'importance du point lié à l'équivalence taille-moule pour l'anchois des Iles Canaries.

JM Robert a informé les membres qu'un accord politique avait été trouvé sur ce règlement, mais qu'il n'était pas possible pour l'heure d'en avoir connaissance, l'instruction juridique et linguistique n'étant pas finalisée.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE  
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## **Devenir des captures inférieures à la MCRS soumises à l'obligation de débarquement:**

JM Ortiz a indiqué ne pas avoir de nouvelles informations quant à la possibilité d'utiliser ces captures comme appât. Ce point devra être expertisé via un échange d'emails avec la Commission Européenne.

Dans la continuité des discussions tenues aux Açores, et à la suite d'échanges électroniques, JA Fernandes a indiqué que ces captures ne représenteraient pas un volume important pour l'archipel des Açores, et par là même, qu'elles ne constitueraient pas un problème. Le coordinateur technique a donc proposé qu'on cesse les discussions sur ce sujet faute d'enjeux, ce qui a été validé.

## **Débat ouvert visant à apporter des idées au Groupe de Travail Ad Hoc sur le contrôle :**

Comme indiqué durant la réunion des Açores, le CC Sud a entamé des travaux visant à rapporter auprès des décideurs politiques un retour d'expériences concernant le règlement 1224/2009. Un groupe Ad Hoc a été constitué, il est donc question durant ce groupe de recenser tous les points spécifiques rencontrés en Macaronésie, afin qu'ils viennent alimenter les réflexions de ce groupe.

P. Jimenez a indiqué que le point le plus problématique selon lui était celui de la marge de tolérance pour les thonidés, inopérant au regard des différences de condition de ces poissons, qui peuvent grandement varier (cf étude IEO).

Plusieurs membres ont souhaité étendre à d'autres espèces cette demande de modification du pourcentage de tolérance ; il leur a néanmoins été répondu que ce point avait déjà été tranché, et qu'il sera uniquement question des thonidés dans un premier temps. Le projet d'avis concernant ce sujet ayant été mis en standby pour différentes raisons, il sera rapidement tenté de l'adopter.

L. Fernandes a mentionné la gestion des quotas comme problématique.

Les membres pourront envoyer leurs contributions sur ce sujet au secrétariat jusqu'au 5 mai.

## **Partage d'expériences : Financement des structures professionnelles**

Le tour de table a été initié par le Président, qui a rapporté le fonctionnement des structures professionnelles aux Iles Canaries. Le financement des structures pêche provient d'une cotisation des pêcheurs sur leurs ventes, des bénéfices réalisés par les restaurants, des subventions de la région, ainsi qu'éventuellement des mairies. Malgré les nombreuses actions réalisées par les cofradias, aucune d'entre elles n'a les moyens suffisants pour autoriser le recrutement d'un chargé de mission. IslaTuna est une





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE  
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

organisation de producteurs reconnue depuis 2005. A ce titre, elle perçoit des aides européennes et régionales, et compte 72 adhérents. Elle ne peut financer aucun permanent. En complément, JM Ortiz a indiqué que les fonds POSEI et l'information au consommateur étaient des sujets très importants.

Aux Açores, l'OP de Porto de Abrigo existe depuis 1984, mais n'a commencé à percevoir des subventions qu'à partir de 2013, avec la reconnaissance officielle de son statut. Elle dispose de plusieurs sources de financements (UE, Etat, Région, projets), qui ont été détaillées par L. Fernandes. Pedro Melo a indiqué que l'ACPA bénéficiait principalement des cotisations de ses membres et de quelques aides publiques. Son association ne compte pas de techniciens. JA Fernandes a expliqué que toutes les associations recevaient des financements de la part du gouvernement des Açores, principalement pour couvrir certains frais de fonctionnement. Certaines associations ont développé des travaux sur la commercialisation. A l'exception de projets particuliers, aucune association ne dispose de technicien. Il a en outre été précisé que dans certaines OP, la cotisation était fixe par navire, en fonction de leur taille, avec une intervention limitée sur le marché. C. Canha a expliqué que sa structure était financée de manière importante par un projet, Equal. Le sujet du financement lui apparaît comme un sujet majeur. Il lui a néanmoins semblé important d'identifier de nouveaux projets dans un cadre communautaire.

Pour les structures françaises, S. Larzabal, O. Le Nezet et JM Robert ont dressé un panorama global.

3 types de structures existent :

- Les Organisations de Producteurs : financées principalement par leurs adhérents, à hauteur de 1 à 3% de leurs ventes. Elles comptent entre 5 et 25 personnes.
- Les Comités des Pêches : ils existent au niveau départemental, régional ou national, et sont financées grâce à des cotisations calculées en fonction du nombre de marins. Ces structures assurent un rôle de mission de service public quant à la gestion de la ressource ou de l'environnement marin, en plus de défendre également les intérêts du secteur.
- Les Syndicats jouent également un rôle clé, notamment dans le dialogue social, mais aussi dans le jeu démocratique (élection, désignation de représentant..).

S. Larzabal a précisé que pour lui, la structuration professionnelle était indissociable d'un financement propre assuré par le secteur.

F. Portela Rosa a également détaillé les types de financement ainsi que les thématiques sur lesquelles ses structures intervenaient (comptabilité, pêche à pied..). La valorisation de la production via la transformation est un élément significatif.

En synthèse de ce tour d'horizon, le Président a estimé que les structures pêche devraient améliorer leurs sources de financement, ce qui pourrait faire l'objet d'un





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE  
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

projet d'avis. Il conviendra par ailleurs d'analyser les termes du projet pilote a priori dédié à la représentation de la pêche artisanale.

### **Point sur la Présidence du Groupe :**

Cléofé Carballo a rappelé qu'il assumerait la Présidence de ce groupe jusqu'à Octobre 2015, selon les termes de l'accord de 2011. Il a indiqué qu'il conviendrait donc de statuer sur la Présidence lors de la prochaine réunion prévue en octobre. Dans la perspective de la création prochaine du CC RUP, cette Présidence ne serait peut être que de quelques mois ou quelques années. Il s'est proposé de continuer à réaliser cette mission, si les membres de ce groupe le souhaitent.

Plusieurs membres ont réagi quant à la supposée disparition de ce groupe de travail. Son maintien créerait pourtant une situation compliquée avec le CC RUP, créant une redondance. Rien n'empêchera toutefois les membres de suivre les travaux de deux CC, et de participer aux travaux du CC Sud via ses autres enceintes.

### **Question Diverses**

JA Fernandes a annoncé qu'à la suite de récentes élections professionnelles, G. Amaral serait le prochain représentant de la Fédération des Açores au sein du CC Sud. Il a par ailleurs souhaité que la Présidence de ce groupe soit de nouveau confiée à C. Carballo, la stabilité étant importante pour lui.

### **Principales Conclusions :**

- Le projet de compte-rendu de la réunion des Açores rédigé par le secrétariat sera soumis de manière électronique aux membres, pour qu'ils le complètent, uniquement afin de mieux faire apparaître leurs interventions ciblées, nécessitant une reprise précise dans le compte-rendu.
- Il est mis un terme aux réflexions sur le devenir des captures sous-taille assujetties à l'obligation de débarquement, les volumes concernés étant a priori trop faibles pour qu'ils constituent un problème.
- Les membres pourront envoyer leurs contributions sur le sujet du Contrôle au secrétariat jusqu'au 5 mai.
- Les réflexions en matière de financement des structures pêche devront être poursuivis, dans la perspective éventuelle de proposer un avis.

